

<https://acdn.net/spip/spip.php?article273>



Les armes nucléaires dans la campagne présidentielle

Ségolène Royal réproouve la prolifération horizontale mais approuve la prolifération verticale

- Accueil - Elections - Elections 2007 - Echos de campagne -
Date de mise en ligne : lundi 5 mars 2007

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

**Communiqué d'ACDN,
Saintes, le 5 mars 2007**

Samedi 3 mars 2007 à Paris, Ségolène Royal a explicité ses orientations en matière de défense, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les dernières propositions de son « Pacte présidentiel » qui lui-même reprenait la partie militaire du « programme socialiste » : maintien des crédits de la défense à leur niveau actuel, soit 2% du produit intérieur brut (et près de 48 milliards d'Euros pour 2007) ; conservation de la force de frappe nucléaire, supposée dissuasive et « *indispensable à notre indépendance* », et « *modernisation de ses moyens* ».

Ainsi, la recherche (avec notamment le Laser Méga-Joule) et le développement de nouveaux systèmes d'armes nucléaires (4e SNLE-NG, M51, ASMP-A, TNO...) seront poursuivis. En clair : loin de respecter l'article VI du Traité de Non Prolifération qui, depuis qu'elle l'a ratifié en 1992, lui fait obligation de négocier avec les autres Etats dotés d'armes nucléaires l'abolition de tous les arsenaux nucléaires, dont le sien, la France poursuivra sa « prolifération verticale » : la fabrication de nouvelles générations d'armes nucléaires.

Dans le même temps, Mme Royal a jugé que « *l'accès de l'Iran à l'arme nucléaire et à ses vecteurs serait un signal redoutable* », ajoutant : « *Nous sommes à un tournant, le principe de non prolifération est mis à l'épreuve... La France doit faire le choix d'une fermeté sans faille pour que l'Iran, qui a signé le Traité de non prolifération nucléaire, adopte un comportement de membre responsable de la communauté internationale et se soumette aux contrôles de l'Agence internationale de l'énergie atomique* »... « *Si cette limite était franchie, l'avalanche des conséquences et de la nucléarisation ne pourrait plus être arrêtée* ».

Mme Royal a raison de s'inquiéter, et d'exiger que l'Iran se soumette aux prescriptions du TNP. Mais alors, elle doit exiger que la France se soumette, elle aussi, aux obligations du TNP et aux inspections de l'AIEA. Tant que les Etats dotés d'armes nucléaires n'honoreront pas la partie du contrat qui les concerne (éliminer leurs armes nucléaires), les Etats qui n'en sont pas dotés seront fondés à ne pas respecter la leur (ne pas se procurer ces armes).

Il s'agit là d'une des nombreuses contradictions que Mme Royal partage, en matière de défense, avec ses principaux concurrents présidentiables. Mais il y en a d'autres, encore pires. ACDN reviendra sur ces contradictions dans les prochains jours, notamment lors de la

**Conférence de presse
de la Coordination pour le Désarmement et la Paix
(CDP)**

Présentation du PACTE PACIFIQUE

Lundi 12 mars à 17h

Ségolène Royal réproouve la prolifération horizontale mais approuve la prolifération verticale
au C.A.P.E. (Centre d'Accueil de la Presse Etrangère)
Maison de Radio-France, PARIS (16e)